



Réforme ESPE et concours de recrutement

Fiche de recueil de préconisations

En réponse à un référé de la Cour des comptes, les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont annoncé que les futurs enseignants seraient recrutés par des épreuves d'admissibilité en fin de L3. Les épreuves d'admission seraient placées "en M1 ou en M2".

Cette évolution de la place du concours, que nous réclamons depuis un certain nombre d'années, semble actée. Elle va avoir pas mal de répercussions, sur un fond de concurrence entre l'éducation nationale et l'enseignement supérieur sur la maîtrise de la formation et du recrutement.

Atelier : Place du concours et répercussions – Réflexions et propositions d'orientation et d'organisation de la formation

L'atelier vise à imaginer un processus de formation à partir d'un concours situé en fin de L3 et formaliser les préconisations conduisant progressivement au recrutement de l'enseignant à l'issue de la formation et de la validation d'un Master MEEF.

Il s'agit de produire des préconisations à partir des points de centration ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Nature du concours en fin de L3 (dont quel maintien du niveau national du concours)
- Statut des étudiants de master (étudiants ou fonctionnaire-stagiaire)
- Place et/ou nécessité des épreuves d'admission, quelles épreuves, quelle gestion des flux ?
- Devenir des reçus/collés
- Place de la formation universitaire dans les nouveaux masters, rôle des universités dans la formation des enseignants
- Quelle formation de master ? (Quelle formation professionnelle ?)
- Licences préprofessionnelles, devenir de la licence EM et ses voies de diversification
- ...
- Année de transition

Les préconisations seront proposées tout au long du processus de formation, de la Licence 3 au Master 2. Elles privilégieront les propositions concrètes d'orientation et d'organisation. Autant que faire se peut avantages et limites des processus mis en œuvre seront précisés.

La synthèse présentée ci-dessous est celle des échanges lors de l'atelier.





Un concours en fin de Licence 3, des avis divergents

1- Contexte

Le constat d'un format actuel non satisfaisant fait consensus.

En réponse à un référé de la Cour des comptes, les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont annoncé que les futurs enseignants seraient recrutés par des épreuves d'admissibilité en fin de L3 et des épreuves d'admission en M1 ou M2. **La réforme envisagée concernera toutes les disciplines** et pas seulement le CAPEPS. C'est donc une vision d'ensemble qu'il convient d'avoir.

Les questions : quel concours, académique, mixte académique / professionnel ? Quel statut pour les étudiants admissibles en fin de L3 ? Et en conséquence, quelles épreuves d'admission ? Seront-elles d'ailleurs nécessaires ? Le concours sera-t-il la voie unique d'accès au master ?

Cette réflexion était déjà présente lors de la mise en place de la mastérisation de la formation des enseignants. Le master MEEF relève d'une formation professionnelle au cours de laquelle il n'y a pas, a priori, à consacrer de temps pour préparer le concours. À cela s'ajoute l'argument économique lié au coût de cette préparation actuelle au concours. Placer le concours en fin de M1 constitue sans doute le plus mauvais choix. La sélection à l'entrée en master est à considérer pleinement pour le master MEEF.

2- Vision positive et vision négative d'un concours anticipé

Le scénario catastrophe serait celui d'une L3 préparation au concours impliquant un master entièrement confié à l'ESPE. Le scénario positif déploierait une véritable formation de master non séparé en deux avec des épreuves de concours. Il s'agit donc de redonner une vision, une place au master et de réduire la confusion entre professionnalisation et formation universitaire.

Placer le concours en fin de L3 et en cours ou fin de master pose la question des contenus tant en amont qu'en aval pour la formation disciplinaire et la formation universitaire avec le risque d'un rapide désintérêt des étudiants pour cette dernière.

Cette programmation du concours entraînerait très probablement une querelle de territoire avec l'ESPE. Les risques en sont sans doute les suivants, entre le « sacrifice » du L3 et les « difficultés » du M1 :

- une formation professionnelle échappant aux STAPS et une formation disciplinaire réduite ;
- un risque de « lâcher prise » de la part des STAPS ;
- un choix des étudiants se destinant au PE quittant les STAPS dès la L2 pour rejoindre une Licence en Sciences de l'éducation.

3- Nature et place du concours

Quel type de concours ? Quel parcours en Éducation et motricité ? À quel moment placer les épreuves ?

Si le concours doit être passé en L3, il ne peut s'agir du CAPEPS actuel, mais nécessairement d'un autre concours, un concours sous une autre forme, mais pas un concours au rabais.

Cette hypothèse peut entraîner des réactions de la part des enseignants chercheurs : « *il faut en plus mettre en place un concours* », « *on ne nous fait pas confiance* ».

Par ailleurs avec un concours en L3, nombre de candidats ne pourront plus prétendre à devenir enseignant.



Quelques questions :

- Quelle conséquence du concours en fin de L3 pour l'orientation des étudiants dès la L2 ?
- Quelles exigences pour un concours situé en Licence 3 ? Quelle nature de concours ?
- À quelle date sera programmé le concours en L3, en cours ou fin d'année ?
- Faudra-t-il avoir validé la L3 pour obtenir le concours ?
- Comment la L3 pourra rester un palier d'orientation ?
- En quoi un concours en fin de L3 va-t-il permettre aux étudiants de mieux construire une meilleure professionnalisation ?
- Quelles épreuves nationales d'admissibilité en fin de L3 ?
- Quel programme et format d'épreuves qui ne dénature pas la formation de L3 dans ses dimensions universitaires et disciplinaires, garantit la délivrance de la carte professionnelle, évite une année de bachotage ?
- Faudra-t-il concentrer la formation disciplinaire en 5 semestres et dégager le 6^{ème} semestre de Licence pour préparer le concours ?
- Quelle différenciation de parcours de Licence Éducation et motricité : parcours de préparation concours EPS (et PE) et parcours professionnalisants (sport éducatif et citoyen, ...) ?
- Quel accompagnement des étudiants non admissibles au concours ?
- Quel programme et format d'épreuves, nationales ou non, en M1 ou M2 ?
- Des épreuves d'admission en M1 ou M2 ? Sont-elles vraiment nécessaires ?
- Les étudiants / stagiaires / enseignants seront-ils rémunérés dès le M1 ?
- L'admission ou la certification nécessitera-t-elle une visite pédagogique ?
- Si les épreuves d'admission ne se situent pas en fin de M2, ne risque-t-on pas de fermer des masters ?

Une proposition : des épreuves d'admissibilité en fin de 1^{er} semestre de M1 pour permettre une orientation à partir du 2nd semestre.

5- Gestion des flux

Quelques questions autour de la gestion des flux :

- Quelle orientation en Licence 2 / Licence 3 ?
- Quel risque de goulot d'étranglement en fin de L3 ?
- Quel équilibre dans les différentes filières ? Le placement du concours en fin de L3 ne risque-t-il pas de déstabiliser le système actuel ?
- Sera-t-il nécessaire pour la formation de master de recruter 10% d'étudiants (ou 20 à 30) de plus que le nombre de places au concours ?
- Le recrutement pourrait-il être académique, le concours académique ou national ?
- Le taux d'échec s'en trouvera-t-il modifié ?

Quelques éléments d'analyse :

La gestion des flux des étudiants suppose un plan pluri annuel de recrutement donnant de la visibilité sur les nombres de postes et un concours comme voie d'accès unique au master MEEF.

Si des épreuves d'admission sont placées en M1 ou M2, la gestion des flux s'avèrera plus délicate en raison des étudiants qui auront obtenu le master, 1 ou 2, sans valider le concours (ou inversement). Il serait intéressant de pouvoir accueillir en master autant ou à peu près d'étudiants que de places attribuées au concours, ce qui constituerait une sécurité de validation pour l'étudiant.

Si les épreuves d'admission sont placées en fin de M2, alors les étudiants ne pourront se trouver en responsabilité d'enseignement. Si elles sont placées en fin de M1, alors un nombre d'enseignant-stagiaire



sera défini par le Ministère et facilitera ainsi dans le cadre d'un plan pluriannuel la gestion des étudiants issus de Licence 3.

Des étudiants de Licence 3 pourront ne pas être admis au master et/ou au concours, la création de DU pourrait alors être nécessaire pour leur permettre de préparer à nouveau les épreuves d'admissibilité.

6- Nature des Master ? Quel master alternatif ?

La situation des étudiants devenus titulaire de la Licence 3 Éducation et motricité mais non admis en Master questionne quant à l'offre de formation à proposer. Si la proposition d'un DU a été évoquée ci-dessus, quelle piste de formation dans un environnement autre que scolaire ? Master ingénierie de formation et autres espaces restent à explorer. Plus généralement, il s'agit là des possibilités de professionnalisation des étudiants non admis au concours posant ici encore la responsabilité des masters entre les STAPS et les ESPE.

Dans l'hypothèse d'une baisse du nombre de postes au concours, les masters seront alors questionnés dans leur devenir (maintien / fermeture). Comment dès lors rendre indépendantes les formations de Master par rapport au nombre de places au concours ?